



# Programme Bilan de compétences “Action”

**NATURE DE L'ACTION (article L 6313-1 du Code du Travail)**  
Action de développement des compétences des salariés

2023

## PUBLIC CONCERNÉ

Selon les conditions régies par les textes, tout actif (*salariés, créateurs d'entreprise, agents du secteur public, fonctionnaires, contractuels, demandeurs d'emploi*).

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue du bilan de compétences, chaque stagiaire sera capable :

- D'identifier ses acquis théoriques, motivations et intérêts personnels et professionnels (identifier ses compétences, connaissances et aptitudes)
- De faire le point sur son parcours et réfléchir à la dynamique d'évolution professionnelle et personnelle
- De définir des projets professionnels puis d'en vérifier la pertinence
- De mettre en œuvre un plan d'action pour la mise en œuvre du projet professionnel en adéquation avec sa personnalité et les aspirations.

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis.

## DURÉE DE CETTE SESSION DE FORMATION

24 heures en alternance d'entretiens individuels et de séance de travail personnel sur 12 semaines.

1

**Compétences Persona** – La Baronnerie – 49290 Chalonnes sur Loire

APE 8559A – SIRET 901 828 921 00014

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture des Pays de la Loire : 524 903 888 49

e-mail : [contact@competencespersona.fr](mailto:contact@competencespersona.fr) – web : [www.competencespersona.fr](http://www.competencespersona.fr)–

Tel 06.37.77.13.39 ou 07.68.05.93.48



## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### 1. RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

- Définir, analyser la nature du besoin,
- Informer la personne du déroulement du bilan ainsi que les outils utilisés pour l'amener à cheminer dans sa réflexion professionnelle.
- Informer sur les conditions du déroulement de l'accompagnement, sur les méthodes et techniques
- Finaliser le dossier d'inscription

### 2. PHASE PRÉLIMINAIRE

La phase préliminaire permet d'appréhender le contexte professionnel et personnel propre à la situation du bénéficiaire.

Cette première étape permet de :

- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan,
- Réaliser les différents tests utilisés chez Compétences Persona
- D'analyser son expérience professionnelle
- Déterminer les acquis théoriques, pratiques

### 3. PHASE D'INVESTIGATION

Le bénéficiaire va appréhender ses valeurs, ses intérêts, ses aspirations ainsi que les facteurs déterminants de sa motivation. Il réalise un inventaire de ses connaissances générales et professionnelles, ses savoir-faire, savoir-être et ses aptitudes.

Cette phase révèle les ressources et les potentialités inexploitées du bénéficiaire. Il va alors pouvoir repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles opportunités professionnelles envisagées.

La phase d'investigation permet au bénéficiaire d'analyser :

- les motivations et intérêts personnels et professionnels
- et identifier ses compétences, connaissances et aptitudes permettant de déterminer des projets professionnels possibles et d'en vérifier la pertinence.

2

**Compétences Persona** — La Baronnerie — 49290 Chalonnes sur Loire

APE 8559A — SIRET 901 828 921 00014

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture des Pays de la Loire : 524 903 888 49

e-mail : [contact@competencespersona.fr](mailto:contact@competencespersona.fr) — web : [www.competencespersona.fr](http://www.competencespersona.fr)—

Tel 06.37.77.13.39 ou 07.68.05.93.48



#### 4. PHASE DE CONCLUSION

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel principal,
- prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel,
- réaliser sa synthèse personnelle.

#### 5. SUIVI

6 mois après la clôture du bilan, un entretien est réalisé pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'action.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Le bilan se déroule en accompagnement dédié sur 22H et 2h d'atelier CV
- Instauration des règles de fonctionnement communes
- Formation en salle, mixte ou à distance (FOAD) via VISIO, SKYPE ou autre support adapté
- Tests psychotechniques avec auto-évaluation, analyse et préconisation
- Formation dispensée par un consultant certifié pour réaliser des bilans de compétences.
- **Pour un accompagnement spécifique PMR, contact:**  
Hélène Vue; [helene.vue@gmail.com](mailto:helene.vue@gmail.com), 07.68.05.93.48

### COÛT et MODALITÉS D'ACCÈS

Le coût du bilan de compétences en présentiel est de 2200€ et en distanciel de 1800€.

Les locaux répondent aux normes d'accessibilité PMR avec des parkings et places réservées PMR. Un entretien préalable est réalisé sous 15 jours en présentiel et/ou en visioconférence à la demande et proposé sous 48h maximum.



## SUIVI ET ÉVALUATION

- Questionnaire de recueil des objectifs et du contexte de la demande de bilan de compétences
- Questionnaire d'évaluation « à chaud »
- Questionnaire d'évaluation « à froid » à 6 mois
- Feuille d'émargement
- Livret de travail
- Délivrance d'une certification de réalisation de bilan de compétences.